



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2024-28

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION ET RÔLE DU BUREAU DE VOTE ÉLECTRONIQUE CENTRALISATEUR

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles [D. 719-36-1](#), [D. 741-4-1](#) et [D. 741-9](#) ;

Vu le [décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié](#) relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment ses articles [10](#) et [18](#) ;

Vu le [décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié](#) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, notamment ses articles [6](#) et [8 à 11](#) ;

Vu la [délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019](#) portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu le Règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté 2020-21 du 27 novembre 2020 relatif au vote électronique ;

Vu l'arrêté 2024-23 relatif à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2024-24 relatif aux candidatures pour l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;

Considérant que la plateforme Béliénios a été choisie comme moyen de vote électronique par Internet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En vue du scrutin des 12 et 13 décembre 2024, concernant l'élection des représentants des usagers (étudiants) au Conseil d'administration de Sciences Po Lyon, sont désignées comme membres du bureau de vote les personnes suivantes :

- Présidente : Hélène SURREL, Directrice
- Secrétaire : Jérémy OLIVO, directeur général des services
- Assesseur : Kévin CORBION, chargé d'études juridiques et institutionnelles

Article 2 : Sont également membres du bureau de vote électronique les délégués suivants :

1^{er} collège des étudiants

Gustave BERNARD pour *À l'unisson*

2nd collège des étudiants

Camille LEROY pour *À l'unisson*

Article 3 : Parmi les membres du bureau, une clé de chiffrement est attribuée aux personnes suivantes :

- Hélène SURREL, présidente du bureau ;
- Gustave BERNARD, délégué de liste ;
- Carmel COTTIN, déléguée de liste ;
- Jules WACHENHEIM-SCHNEIDER, délégué de liste ;
- Carmel COTTIN, déléguée de liste ;
- Lisa GOY, déléguée de liste.

Chaque clé est attribuée selon une procédure garantissant aux attributaires qu'ils ont, eux seuls, connaissance du mot de passe associé à la clé qui leur est personnellement attribuée, cette garantie s'imposant y compris à l'égard du personnel technique chargé du déploiement du système de vote électronique.

Article 4 : Le chiffrement et le scellement des urnes initialement prévus mardi 10 décembre 2024 à partir de 13 heures, selon l'arrêté 2024-23, est repoussé à mercredi 11 décembre 2024 à 11 heures. Le scellement est obtenu par combinaison d'au moins deux clés de chiffrement, dont celle de la présidente du bureau de vote ou de son représentant et celle d'au moins un délégué de liste. Cette opération est ouverte à tout électeur, bâtiment D bureau 1.12.

Article 5 : Afin de permettre le comptage des voix, les clés de chiffrement utilisées pour le scellement des urnes sont toutes introduites dans le logiciel de vote. À l'issue du comptage des voix et de la phase d'attribution des sièges, le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés éventuelles touchant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et consignées au procès-verbal dressé à l'issue des opérations électorales par la présidente du bureau.

Article 6 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il est affiché en lieu accessible aux usagers.

Fait à Lyon le 10 décembre 2024
La Directrice,


Hélène SURREL
Le Directeur Général des Services
Pour la Directrice en délégation